



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0464 - CINCH PRO
dossier lié n° AMM n° 2010280

Maisons-Alfort, le 12 mai 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de mise à jour des usages
de la préparation phytopharmaceutique
CINCH PRO, identique à CARAMBA STAR**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 22 avril 2009 d'un dossier, déposé par BASF AGRO SAS, relatif à la demande de mise à jour des usages de la préparation CINCH PRO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit CARAMBA STAR, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2010280, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2010 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour CINCH PRO est bien strictement identique à celle déclarée pour CARAMBA STAR;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CINCH PRO, présentée par BASF AGRO SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CARAMBA STAR pour ces usages.

Pascale BRIAND